



Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du jeudi 22 juin 2023

Vœu relatif au renfort des moyens des divisions territoriales de la propreté pour accompagner la politique de réduction des déchets

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'ambition de la Ville de Paris en matière de réduction des déchets, l'engagement de l'exécutif parisien sur le sujet et le renforcement progressif de l'expertise en matière d'économie circulaire au sein de la direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) et de la direction de la propreté et de l'eau (DPE) au niveau parisien,

Considérant la réglementation européenne qui rend obligatoire au 1er janvier 2024 le tri à la source des déchets alimentaires et l'obligation faite aux collectivités de proposer des solutions de collecte séparée et de valorisation,

Considérant l'engouement des parisiennes et des parisiens pour les premières bornes d'apport volontaires des déchets alimentaires sur les marchés et le compostage de proximité dont les dispositifs saturent rapidement,

Considérant la nécessité de développer et d'accompagner à l'échelle locale l'exploitation des sites de compostage ainsi que leurs usagers,

Considérant que les capacités d'incinération du SYCTOM seront réduites de 350.000 tonnes en 2025, risquant de renforcer le recours à l'enfouissement et l'augmentation significative du coût de traitement de ces ordures,

Considérant l'urgence environnementale à réduire drastiquement la proportion de nos déchets collectés dans les ordures ménagères résiduelles,

Considérant la territorialisation de la politique d'entretien de l'espace public de la Ville de Paris et la création de "territoires zéro déchet" s'appuyant sur les acteurs associatifs locaux,

Considérant la mise en place dans l'arrondissement de deux territoires zéro déchet (Fontaine au Roi et Sedaine Popincourt), d'un RéseauCompost11 et d'un Réseau des entreprises engagées en faveur de l'économie circulaire, qui requièrent un accompagnement et une animation par les services de la Ville de Paris ;



Sur le rapport de Monsieur Alexandre VISCONTINI,

Sur proposition des élu·e·s du groupe Ecologiste du 11e;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris :

- renforce les moyens des divisions territoriales pour accompagner la politique de réduction des déchets ;
- crée un poste à temps plein au sein de chaque division territoriale de propreté, chargé de :
 - promouvoir et développer localement la politique publique de prévention et de valorisation des déchets,
 - développer les pratiques de tri des biodéchets et de compostage, animer le réseau local des sites,
 - développer et superviser des projets d'économie circulaire, de tri et de sensibilisation en partenariat avec le tissu économique, associatif et citoyen local, ainsi que des directions déconcentrées de l'arrondissement, notamment en mobilisant les moyens des partenaires institutionnels de la Ville,
 - mettre en œuvre des actions de réduction des déchets au sein des directions déconcentrées,
- forme les responsables de quartier aux enjeux et outils de la réduction des déchets.

Résultat des votes :

Abstention : Les élu·e·s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)

Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Ecologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen.

Le vœu est adopté à l'unanimité



mairie Onze
Paris